

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 septembre 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2018	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46

Séance du mercredi 26 septembre 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Nicolas SORET
M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Christian ROTILIO
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoît HERR, procuration à M. Bernard MORAIN
M. Laurent CHAT, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Richard ZEIGER
M. Alain PETER
M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Taxe additionnelle du conseil départemental 89 à la taxe de séjour, au
1^{er} janvier 2019

**Objet : Taxe additionnelle du conseil départemental 89 à la taxe de séjour,
au 1^{er} janvier 2019**

Vu la délibération en date du 15 mars 2018 du conseil départemental de l'Yonne,

Vu la délibération du 26 septembre 2018, n° AMT/2018/70 portant sur les tarifs de la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant que cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoutera aux tarifs de la taxe de séjour,

Considérant que cette taxe additionnelle sera reversée par la CCJ au conseil départemental,

Vu la commission des finances, réunie le 19 septembre 2018,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 19 septembre 2018,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 43

ABSTENTION : 3 (Messieurs LARIBIA et VILLAIN, Madame MERCIER)

CONTRE : 0

- **met** en application la taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2019,

- **autorise** le président ou son représentant à signer tout document relatif à la taxe additionnelle.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-préfecture : 16/10/2018

Date de publication : 16/10/2018